

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE LA MARTINIQUE**

12 rue du Citronnier

Plateau Fofo

CS 17103

97271 SCHOELCHER Cedex

Téléphone : 05.96.71.66.67

Télécopie : 05.96.63.10.08

 Ouvert lundi au vendredi de 8h00 à 12h00
 lundi et jeudi de 14h00 à 16h00

<https://martinique.tribunal-administratif.fr>
SERVICE COURRIER

SERVICES	COPIE	TRAIT
CAB		
DGS		
DGA1		
DGA2		
DGA3		
DGA4		
DGA5		

Date :

26 JUIN 2025

Arrivé: 206400

Révision générale du Schéma de Cohérence

Reçu: 26/06/2026

Rep : 25/08/2026

DGA4

E26006


 Monsieur le Président
 de la CACEM

Immeuble les Cascades III

Place François Mitterrand BP 407

97304 FORT-DE-FRANCE CEDEX

Dossier n° : E26000004 / 97

(à rappeler dans toutes correspondances)

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE
Objet : Révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sur le territoire de la CACEM.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Yann Yves LE DUFF, Ingénieur Etudes et Travaux, demeurant 340, Chemin Maduva, LE LAMENTIN (97232) (tel : 0596 72 87 07 ; portable : 0696 83 97 88) en qualité de commissaire enquêteur et Madame Ghyslaine Marie-Jeanne GILOT (tel : 0596 61 65 89 ; portable : 0696 34 53 03) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris et, en application de l'article R.123-23 du code susmentionné, lorsqu'ils auront été déposés, un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sous le présent timbre en ajoutant la mention "désignation des commissaires enquêteurs".

Ce courrier annule et remplace le précédent.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La greffière en chef,

Niangui Djakoure





DECISION DU

25/06/2026

N° E26000004 /97

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LA
MARTINIQUE**

TRAIT	COPIE	SERVICES
		CAB
		DGS
		DGAF
		DGAS
		DGAS
		DGAS
		DGAS
		DGAS

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commissaire du 23/06/2026**CODE : 6**

Vu enregistrée le 28/05/2026, la lettre par laquelle Monsieur le Président de la CACEM demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet la *révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sur le territoire de la CACEM*.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Yann Yves LE DUFF est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Madame Ghyslaine Marie-Jeanne GILOT est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : Cette décision annule et remplace la précédente du 23/06/2026.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président de la CACEM, à Monsieur Yann Yves LE DUFF et à Madame Ghyslaine Marie-Jeanne GILOT.

Fait à Schoelcher, le 25/06/2026

Le président,



Copie certifiée conforme
La Greffière en Chef

Niangui DJAKOURÉ

Samuel THERAIN